



autorité de régulation  
des communications électroniques,  
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023 – RÉSULTATS PROVISOIRES

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

7 septembre 2023

## Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

## 1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 32,1 millions. La croissance du nombre de ces abonnements continue de ralentir : au cours du deuxième trimestre 2023, 65 000 abonnements supplémentaires ont été enregistrés, soit une croissance deux fois inférieure à celle observée au deuxième trimestre 2022 (+ 120 000). En rythme annuel, l'accroissement net s'élève à + 355 000 abonnements (+ 1,1 %), contre + 710 000 un an auparavant (+ 2,3 %).

Néanmoins, la croissance trimestrielle du nombre d'abonnements à très haut débit est relativement stable ce trimestre, et se maintient ainsi à un niveau élevé : + 655 000 au deuxième trimestre 2023, après + 685 000 un an auparavant. Le nombre d'abonnements à très haut débit atteint ainsi 22,9 millions à la fin du deuxième trimestre 2023. Il représente 71 % du nombre total d'abonnements internet (+ 8 points en un an) et 55 % du nombre total de locaux couverts en très haut débit (+ 4 points en un an).

Au sein des technologies à très haut débit, le nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout s'élève à 19,8 millions au 30 juin 2023 et représente désormais 62 % du nombre total d'abonnements internet (+ 11 points en un an). La croissance du nombre de ces abonnements reste soutenue : + 790 000 au cours du deuxième trimestre 2023, contre + 825 000 un an auparavant.

Parallèlement, le repli du nombre d'abonnements à haut débit se poursuit (-585 000 au cours du deuxième trimestre 2023, contre - 565 000 un an auparavant). Le nombre de ces abonnements s'élève ainsi à 9,2 millions à la fin du mois de juin 2023.

en millions	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	31,754	31,880	31,947	32,046	32,112
<b>Nombre d'abonnements haut débit</b>	<b>11,781</b>	<b>11,206</b>	<b>10,439</b>	<b>9,768</b>	<b>9,181</b>
Abonnements DSL	11,124	10,550	9,795	9,125	8,543
Autres abonnements haut débit	0,657	0,656	0,645	0,643	0,638
<b>Nombre d'abonnements très haut débit</b>	<b>19,973</b>	<b>20,674</b>	<b>21,508</b>	<b>22,278</b>	<b>22,931</b>
<b>Abonnements &gt;=100 Mbit/s</b>	<b>17,282</b>	<b>18,086</b>	<b>18,986</b>	<b>19,828</b>	<b>20,569</b>
dont fibre optique de bout en bout	16,308	17,157	18,123	19,016	19,805
dont avec terminaison en câble coaxial	0,974	0,929	0,863	0,812	0,764
<b>Abonnements ≥ 30 et &lt;100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio, satellite)</b>	<b>2,691</b>	<b>2,588</b>	<b>2,522</b>	<b>2,450</b>	<b>2,362</b>

en millions	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023*
<b>Accroissements annuels</b>					
<b>Accroissement net total</b>	<b>0,711</b>	<b>0,614</b>	<b>0,447</b>	<b>0,409</b>	<b>0,357</b>
Accroissement net total en %	2,3%	2,0%	1,4%	1,3%	1,1%
Accroissement net du haut débit	-2,607	-2,531	-2,624	-2,581	-2,600
Accroissement net du très haut débit	3,319	3,144	3,072	2,990	2,957

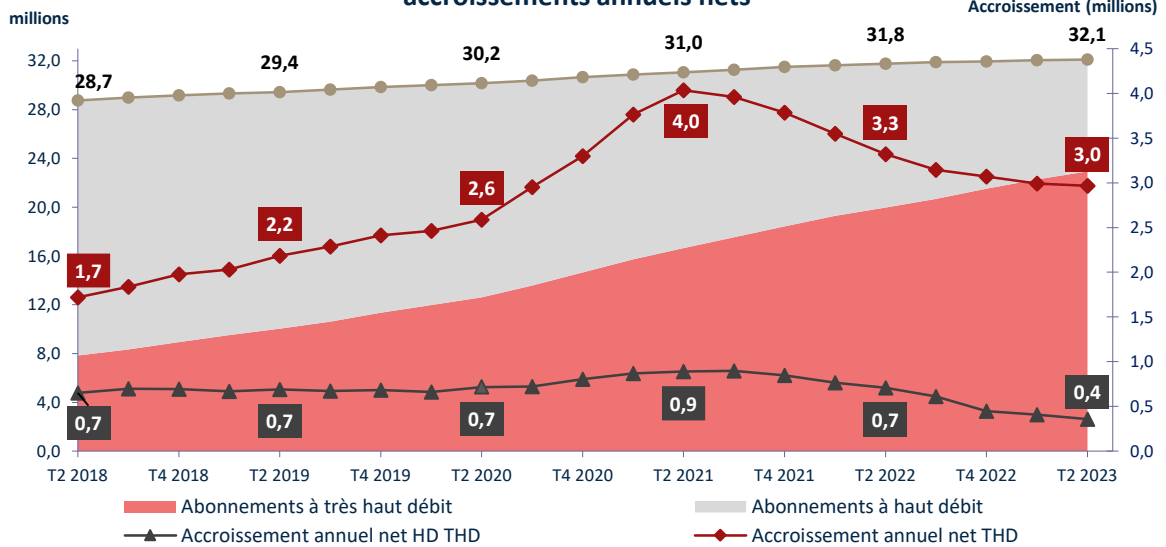
en millions	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023*
<b>Accroissements trimestriels</b>					
<b>Accroissement net total</b>	<b>0,118</b>	<b>0,126</b>	<b>0,067</b>	<b>0,099</b>	<b>0,066</b>
Accroissement du haut débit	-0,567	-0,575	-0,767	-0,672	-0,587
Accroissement du très haut débit	0,685	0,701	0,834	0,770	0,653
<b>Ventes brutes au cours du trimestre, en million**</b>	<b>1,235</b>	<b>1,450</b>	<b>1,485</b>	<b>1,400</b>	<b>1,300</b>

<b>Taux d'abonnements au très haut débit</b>					
en %	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023*
<b>Taux d'abonnements au très haut débit</b>	<b>57%</b>	<b>58%</b>	<b>58%</b>	<b>59%</b>	<b>60%</b>
<b>Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout</b>	<b>51%</b>	<b>52%</b>	<b>53%</b>	<b>54%</b>	<b>55%</b>

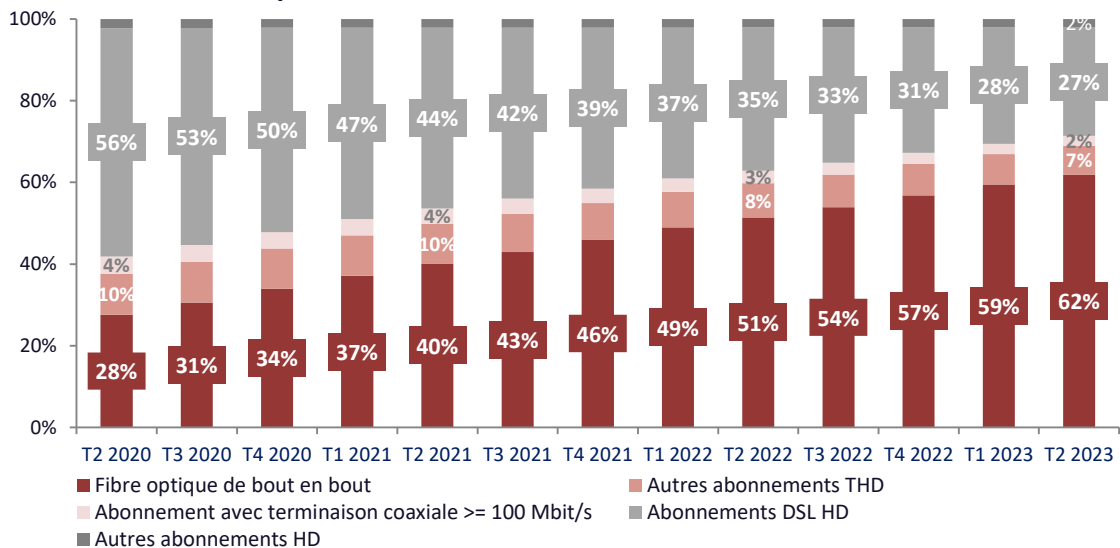
\*Résultats provisoires

\*\*Données arrondies à 12 500 près

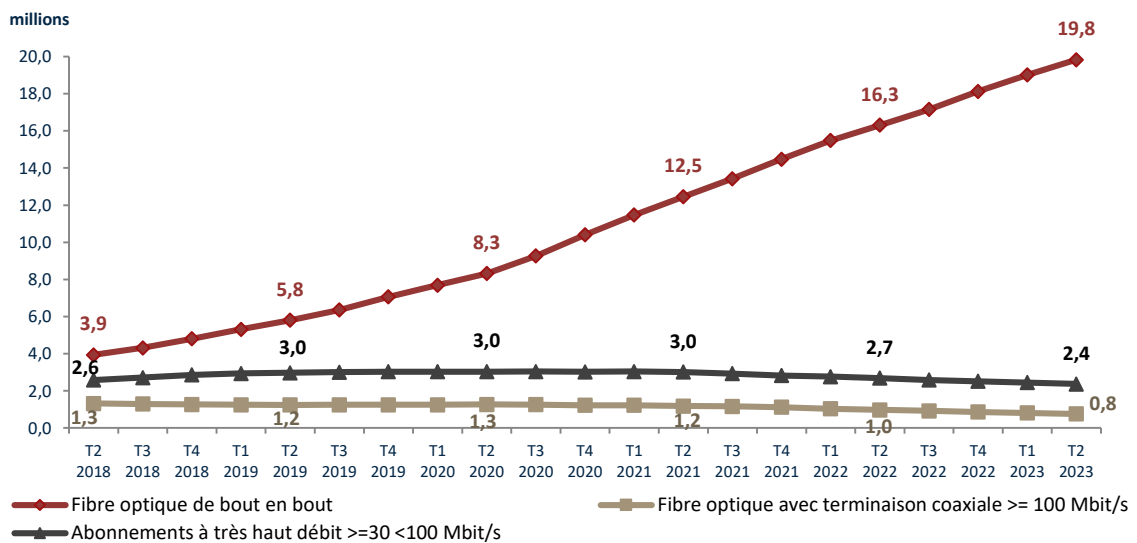
## Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets



## Répartition des abonnements à haut et très haut débit

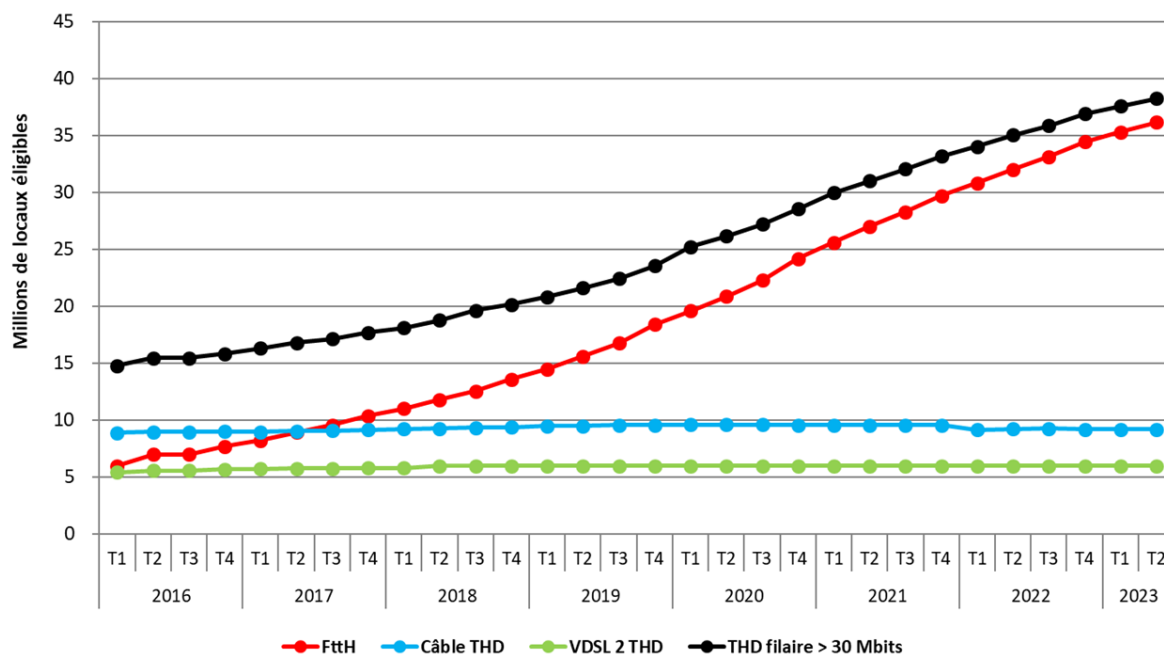


## Abonnements internet à très haut débit



## 2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH diminue à nouveau ce trimestre et s'établit à 870 000 lignes rendues raccordables sur la période. Au 30 juin 2023, 36,2 millions de locaux sont couverts en FttH, soit une hausse de 13 % en un an. Au total, à la fin du deuxième trimestre 2023, 38,3 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 30,8 millions en dehors des zones très denses.



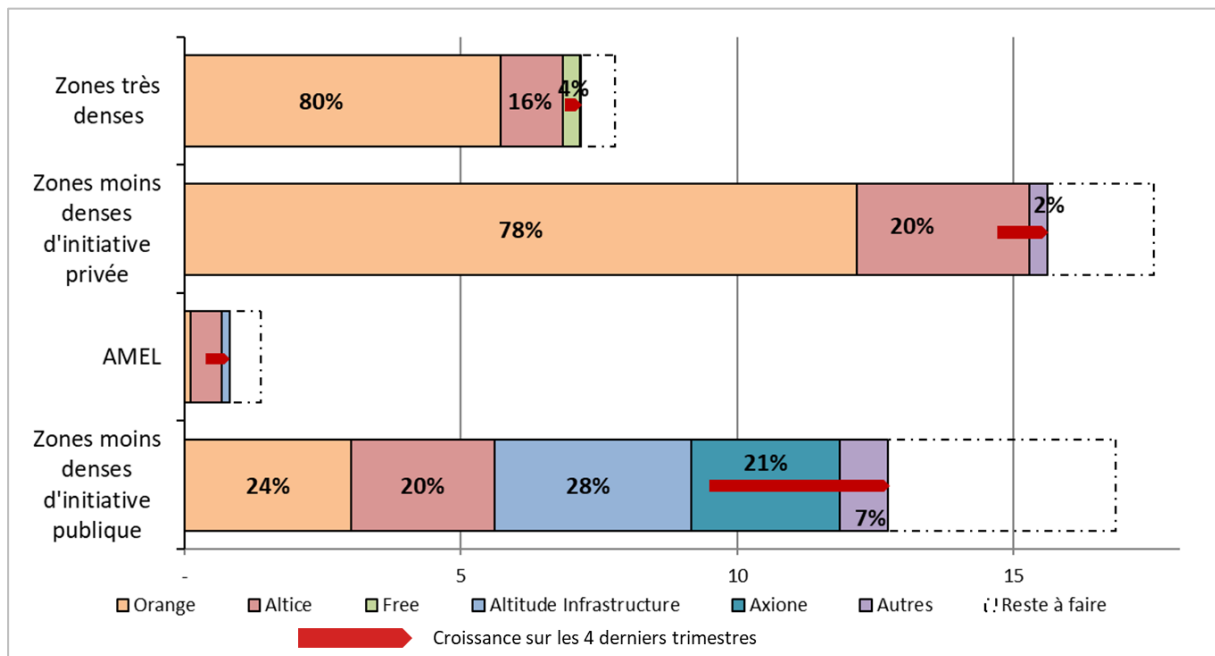
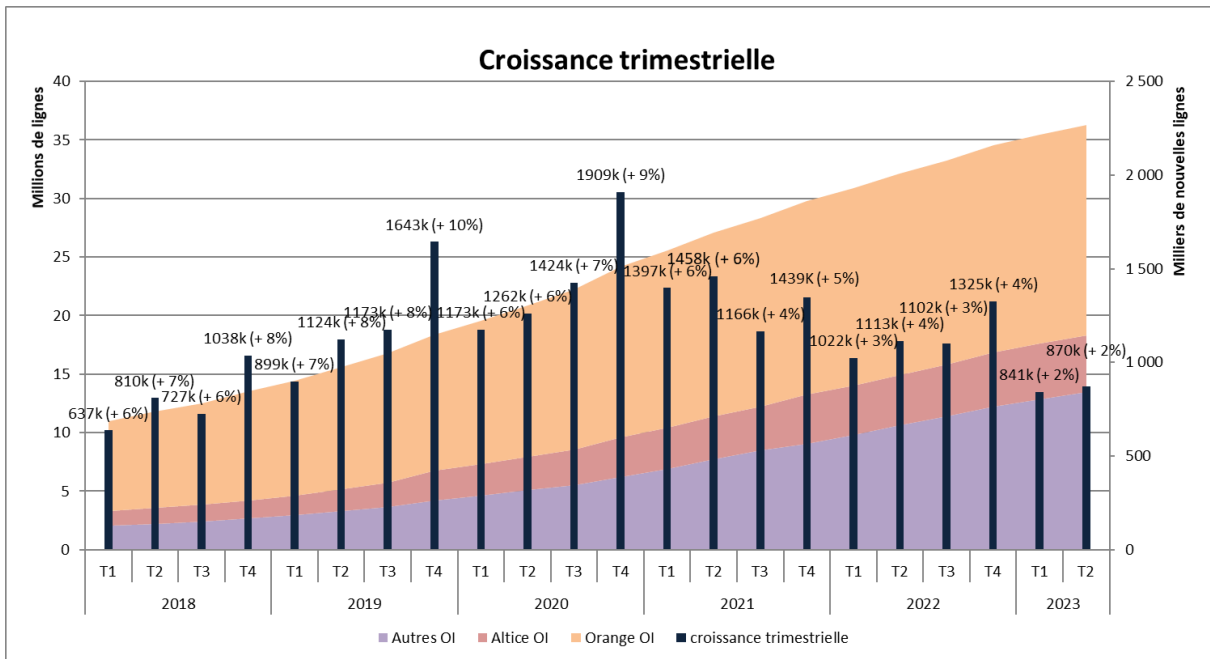
Evolution du nombre de locaux couverts en très haut débit filaire

Locaux couverts en très haut débit filaire :	30 juin 2022	30 septembre 2022	31 décembre 2022	31 mars 2023	30 juin 2023	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	32 000 000	33 130 000	34 450 000	35 290 000	36 160 000	13 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 190 000	9 260 000	9 160 000	9 170 000	9 150 000	0 %
dont 100 Mbit/s (FttLA)	9 090 000	9 140 000	9 070 000	9 080 000	9 060 000	0 %
dont 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	100 000	120 000	90 000	90 000	90 000	- 10 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	32 240 000	33 995 000	35 240 000	36 050 000	36 890 000	14 %
tous réseaux filaires confondus	35 030 000	35 860 000	36 900 000	37 560 000	38 260 000	13 %

### 3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné France entière et par zone, la participation des différents opérateurs dans ce déploiement ainsi que le niveau de mutualisation de ces réseaux.

#### 3.1 Déploiements

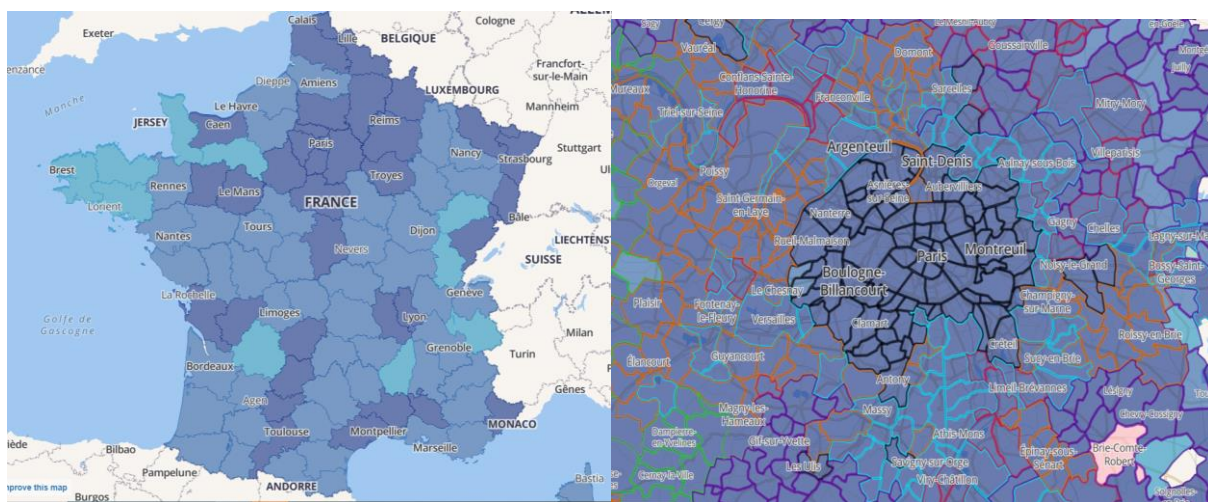


## 3.2 Mutualisation

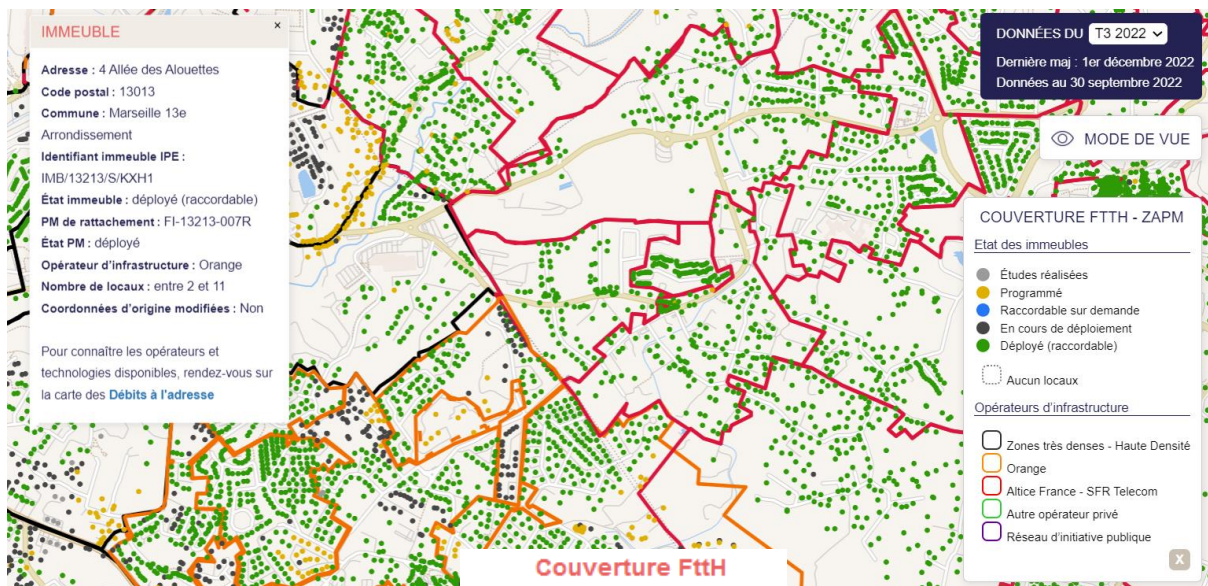
Les chiffres de mutualisation des réseaux FttH sont encore en cours de production : leur publication interviendra dans les prochaines semaines.

## 3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : [cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr).



Le site [cartefibre.arcep.fr](http://cartefibre.arcep.fr) permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



La vue prévisionnelle qui donne la perspective de la couverture optique à l'échelle de la commune est en cours de mise à jour. Elle va être menée courant 2023 auprès des communes et des collectivités territoriales en vue d'une mise à jour.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

### 3.4 Les zones très denses

#### 3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

Le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces dernières années chute encore avec moins de 50 000 locaux rendus raccordables ce trimestre, soit une baisse de près de moitié par rapport au second trimestre 2022.

#### 3.4.2 Disparités des déploiements

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 733 000	97%	+ 0 pt
Marseille	529 000	81%	+ 1 pt
Lyon	382 000	96%	+ 0 pt
Toulouse	356 000	89%	+ 0 pt
Nice	275 000	92%	+ 0 pt
Nantes	225 000	89%	+ 2 pts
Montpellier	211 000	85%	+ 1 pt
Bordeaux	206 000	90%	+ 0 pt
Strasbourg	190 000	89%	+ 0 pt
Lille	168 000	86%	+ 1 pt

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture	Evolution de la couverture
Meurthe-et-Moselle (54)	88 000	77%	+ 2 pts
Bouches-du-Rhône (13)	529 000	81%	+ 1 pt
Puy-de-Dôme (63)	115 000	84%	+ 1 pt
Hérault (34)	211 000	85%	+ 1 pt
Loiret (45)	76 000	86%	+ 0 pt
Nord (59)	179 000	86%	+ 0 pt
Seine-Maritime (76)	91 000	86%	+ 0 pt
Bas-Rhin (67)	190 000	89%	+ 1 pts
Loire-Atlantique (44)	225 000	89%	+ 2 pts
Haute-Garonne (31)	356 000	89%	+ 1 pt
Seine-Saint-Denis (93)	433 000	89%	+ 0 pt
Var (83)	109 000	89%	+ 0 pt
Gironde (33)	206 000	90%	+ 1 pt
Alpes-Maritimes (06)	466 000	90%	+ 1 pt
Indre-et-Loire (37)	106 000	90%	+ 0 pt
Vienne (86)	62 000	91%	+ 1 pt
Loire (42)	120 000	91%	+ 0 pt

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 93%. Ces départements sont listés ci-dessous.



Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

### 3.5 Les réseaux d'initiative publique

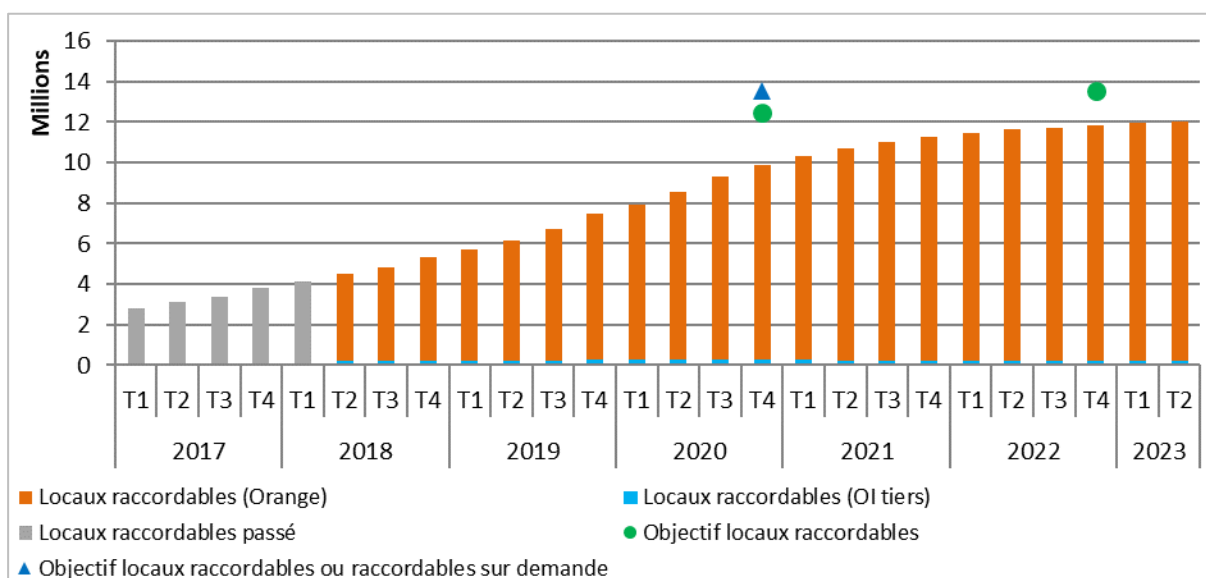
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	12,7 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>5,4 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>1,5 million</i>

### 3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

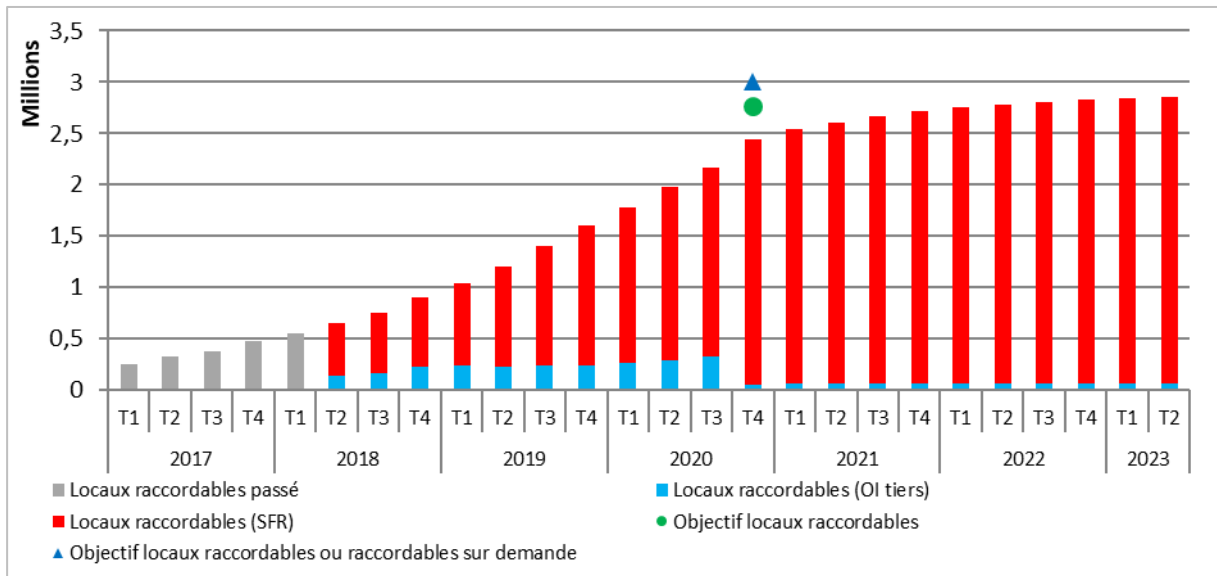
#### 3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

##### a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du second trimestre 2023, environ 89% de ces locaux sont raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



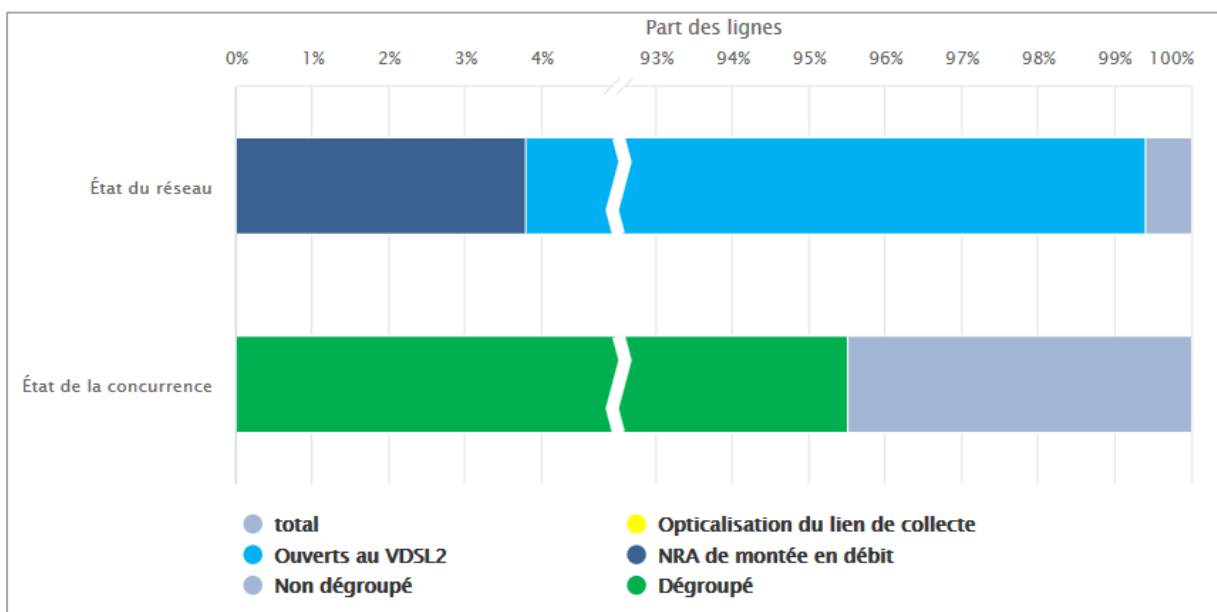
Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé SFR est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du second trimestre 2023, environ 95% de ces locaux sont raccordables.

### 3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

## 4 Réseaux en cuivre

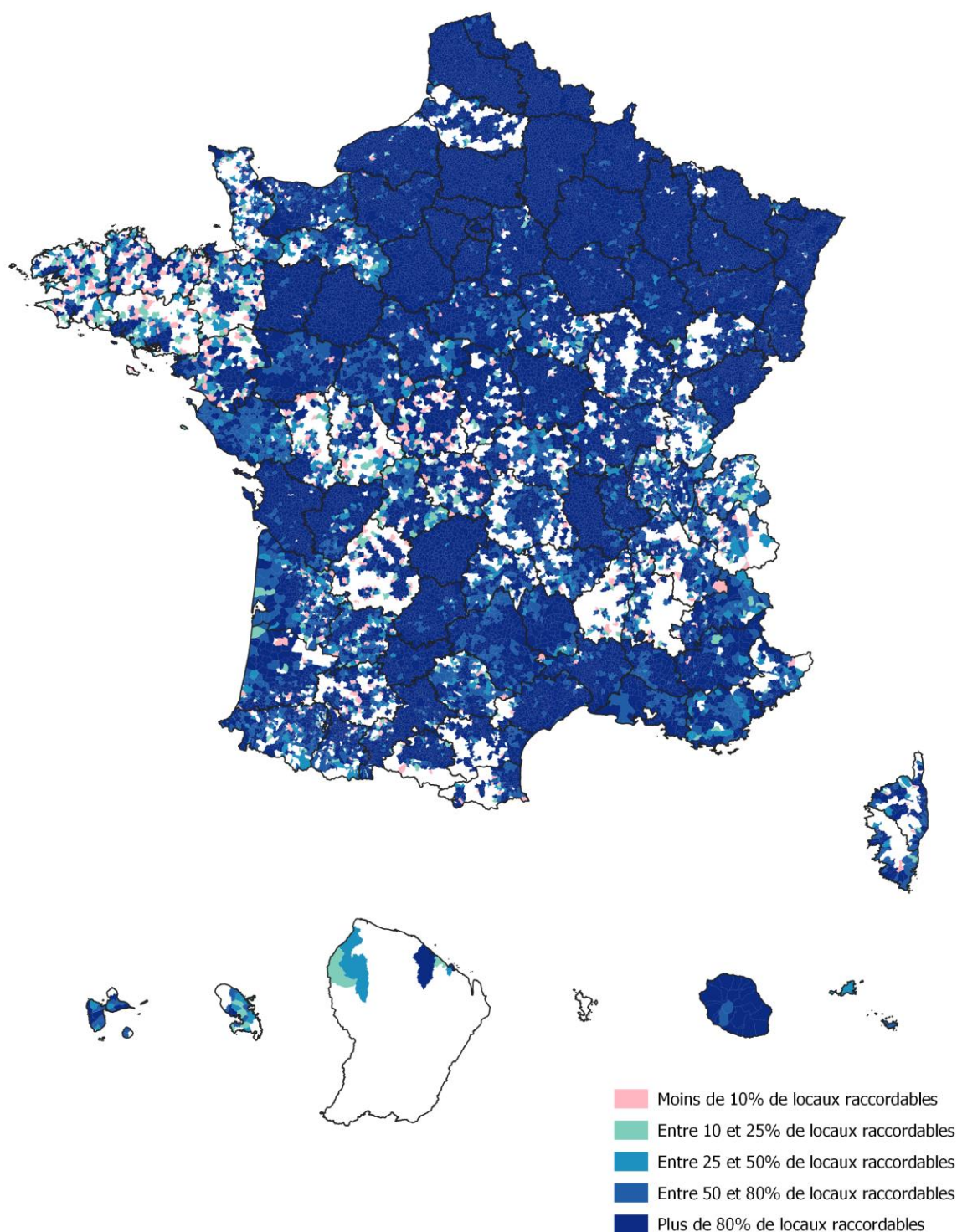
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



## 5 Couverture nationales des réseaux

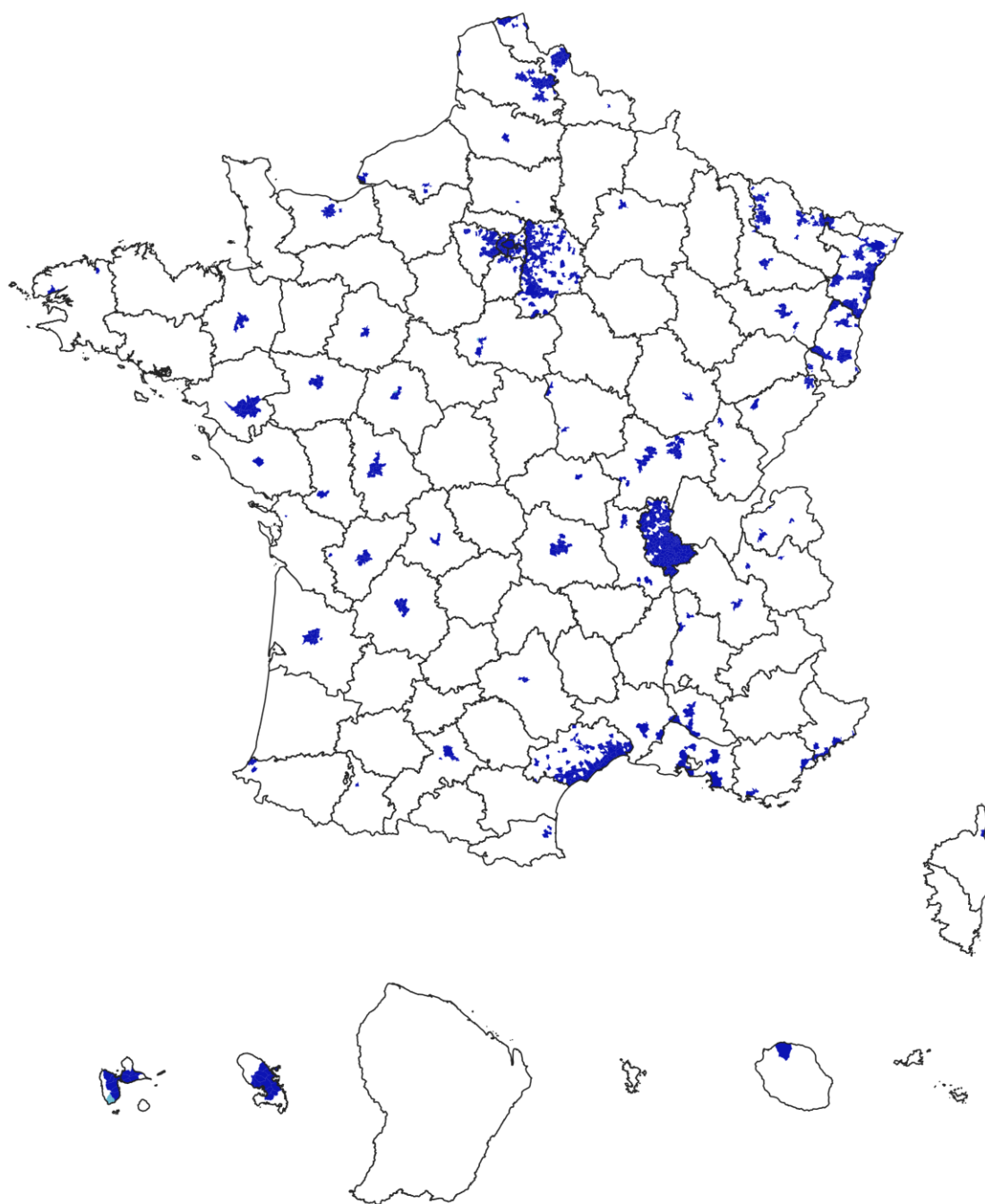
### 5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 juin 2023



## 5.2 À terminaison coaxiale

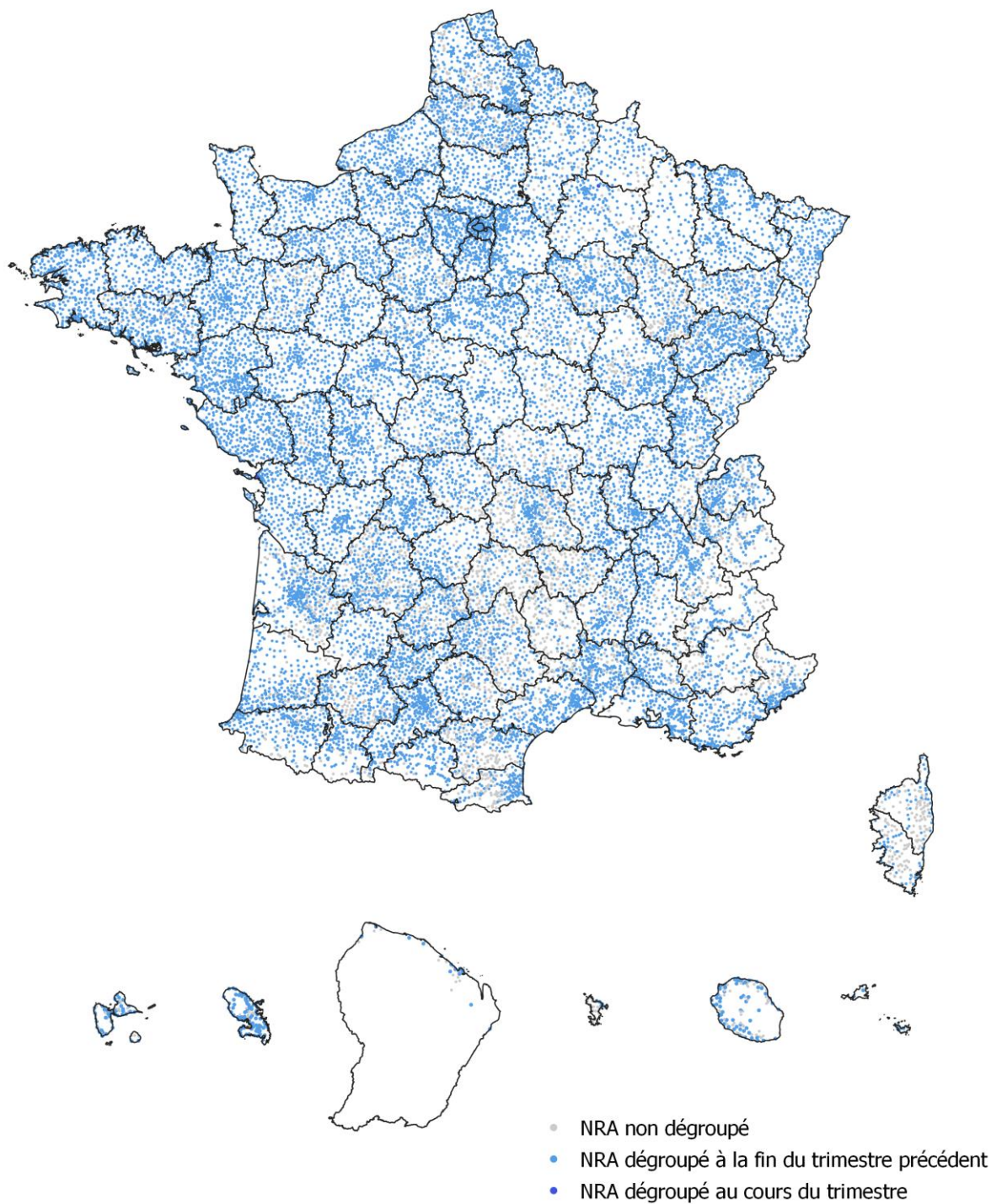
### État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 juin 2023



- Communes avec des réseaux à terminaison en câble coaxial  $\geq 100$  Mbit/s
- Communes avec des réseaux à terminaison en câble coaxial  $\geq 30$  Mbit/s et  $< 100$  Mbit/s

### 5.3 En cuivre

## Couverture du dégroupage au 30 juin 2023



## 6 Méthodologie

### 6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

## 6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018 modifiée par la décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 31 juin 2023, 36,2 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. Ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement, répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements<sup>1</sup> et du nombre d'établissements<sup>2</sup> d'entreprises de 1 salarié ou plus.

---

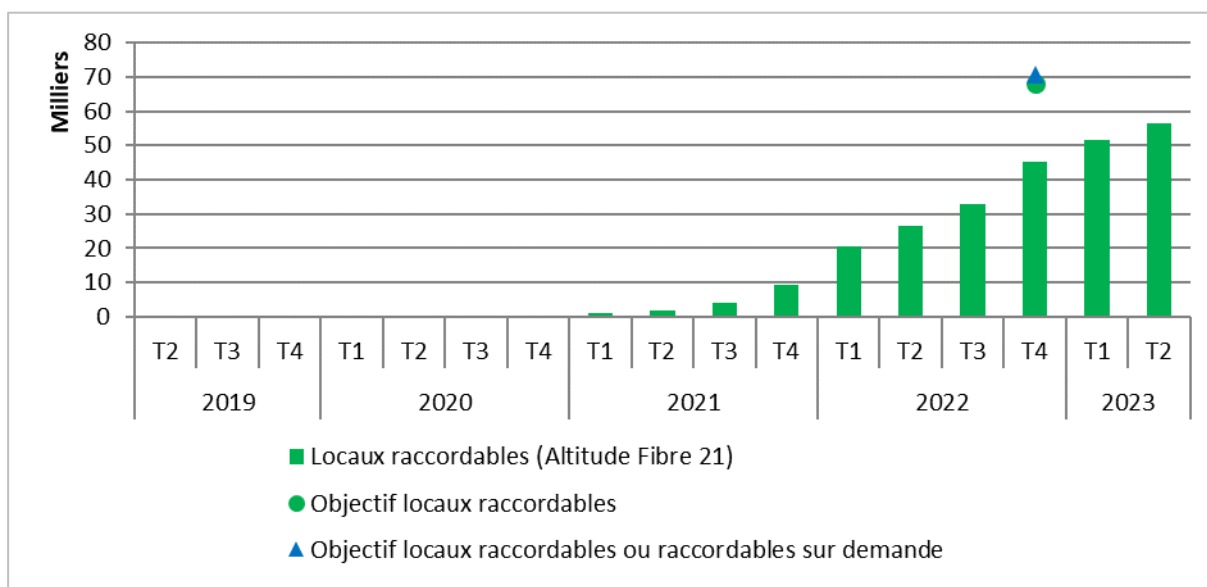
<sup>1</sup> logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#)

<sup>2</sup> locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#)

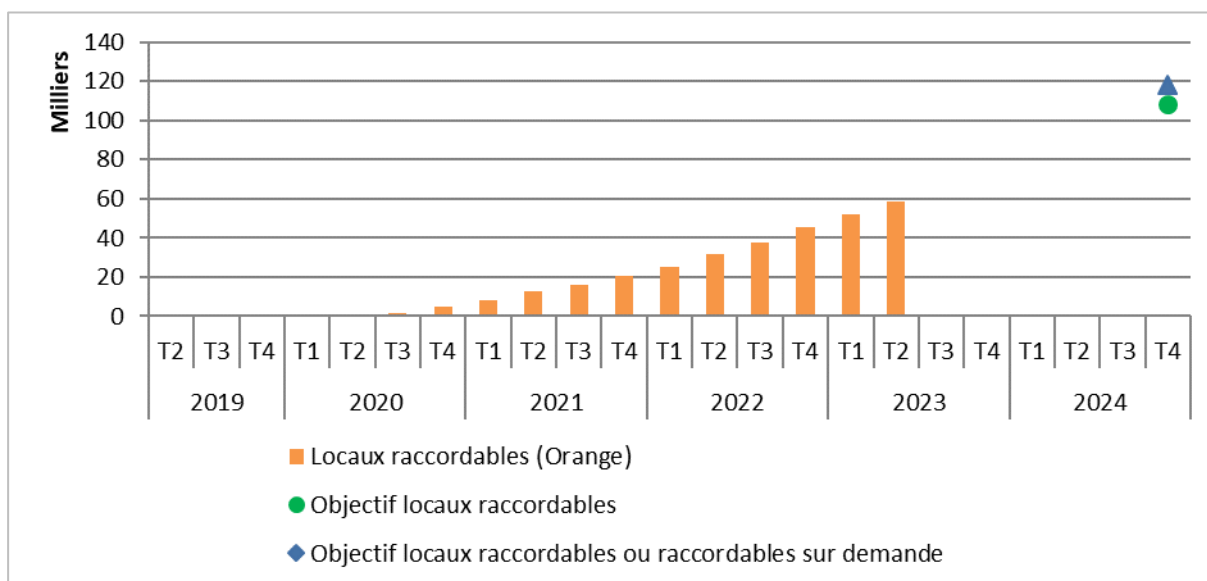
## Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or

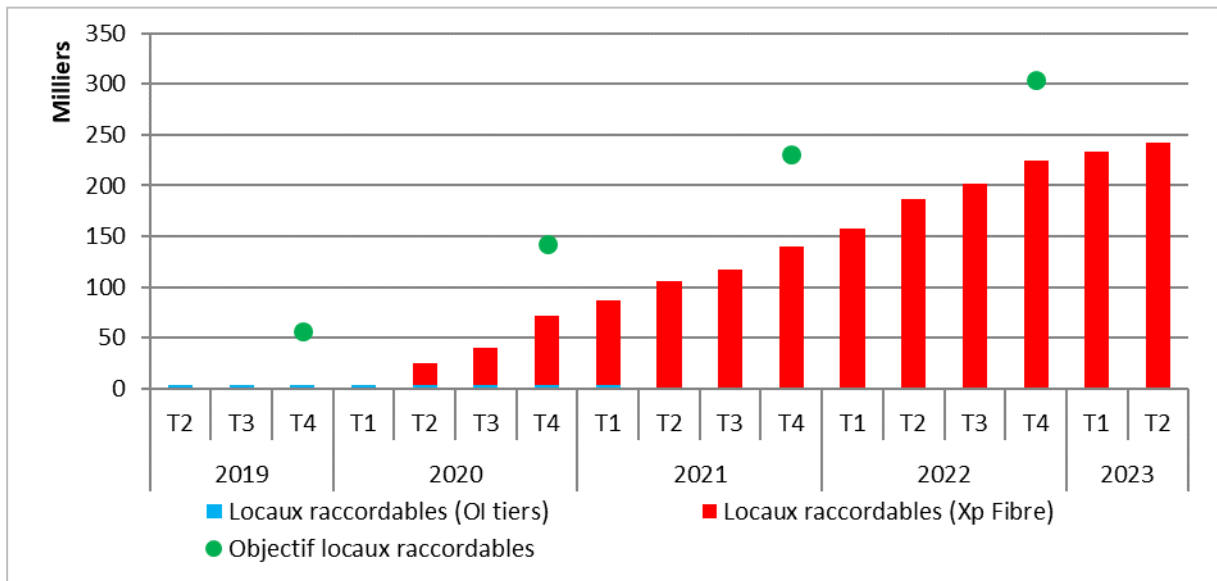


b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne

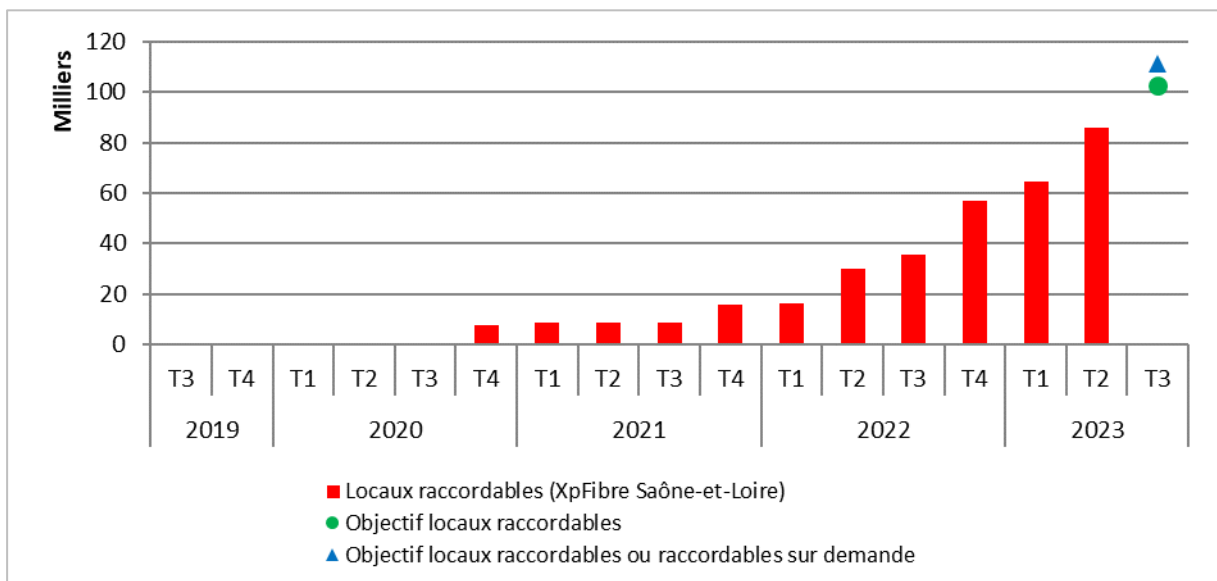




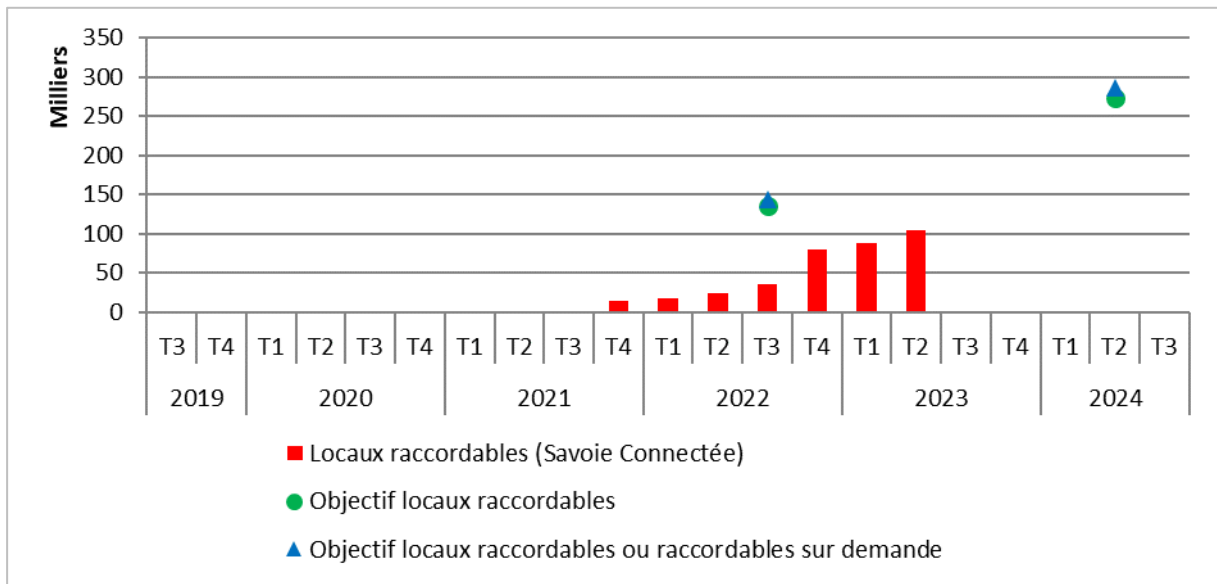
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



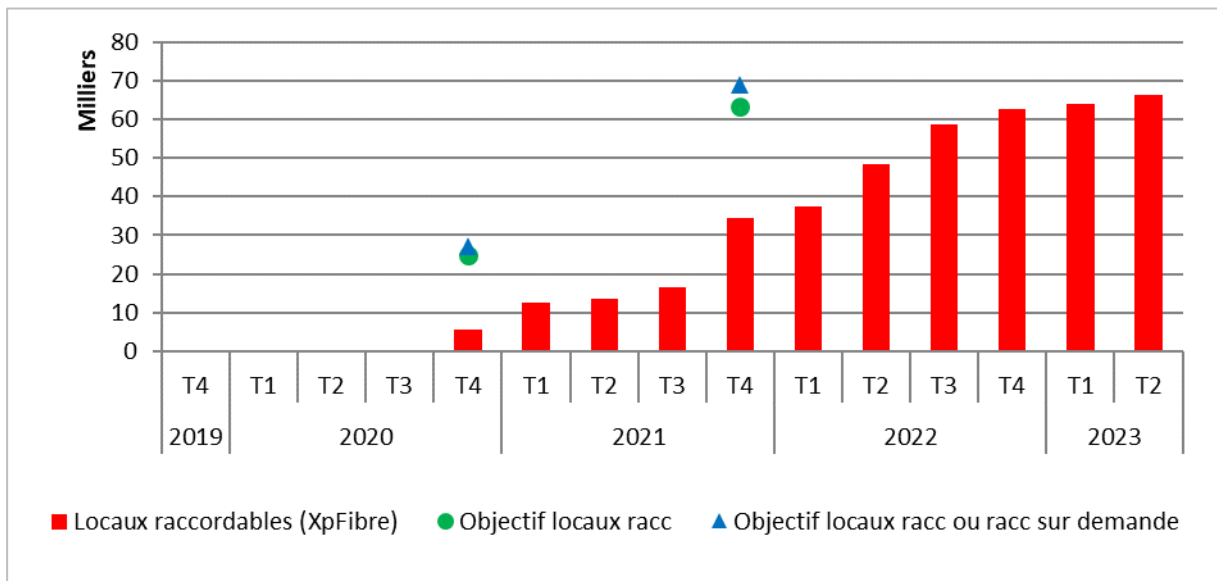
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire



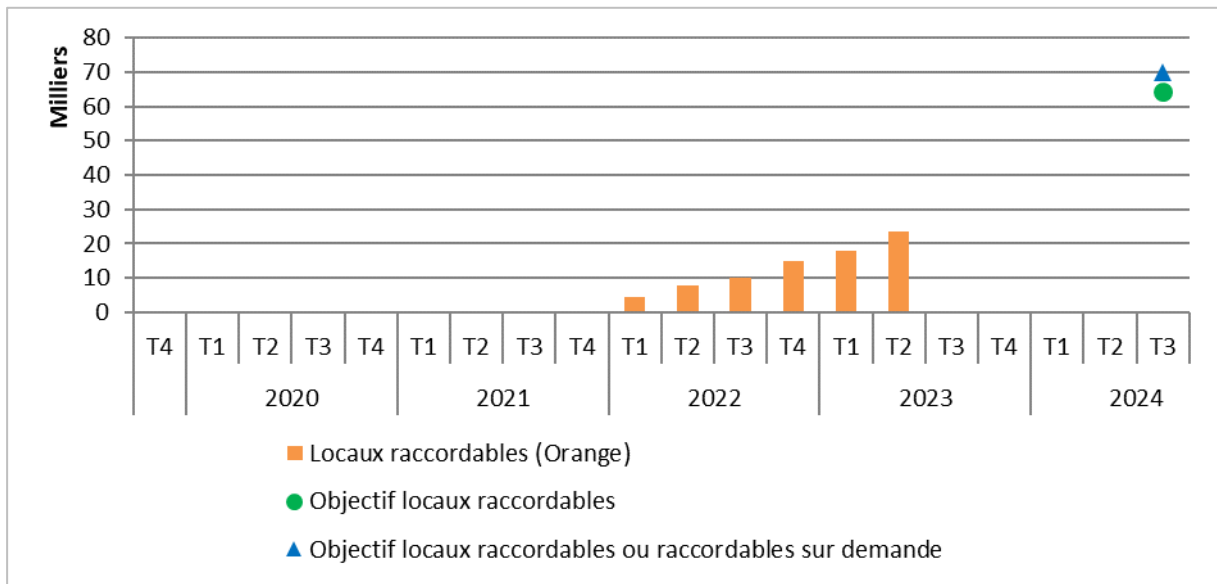
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



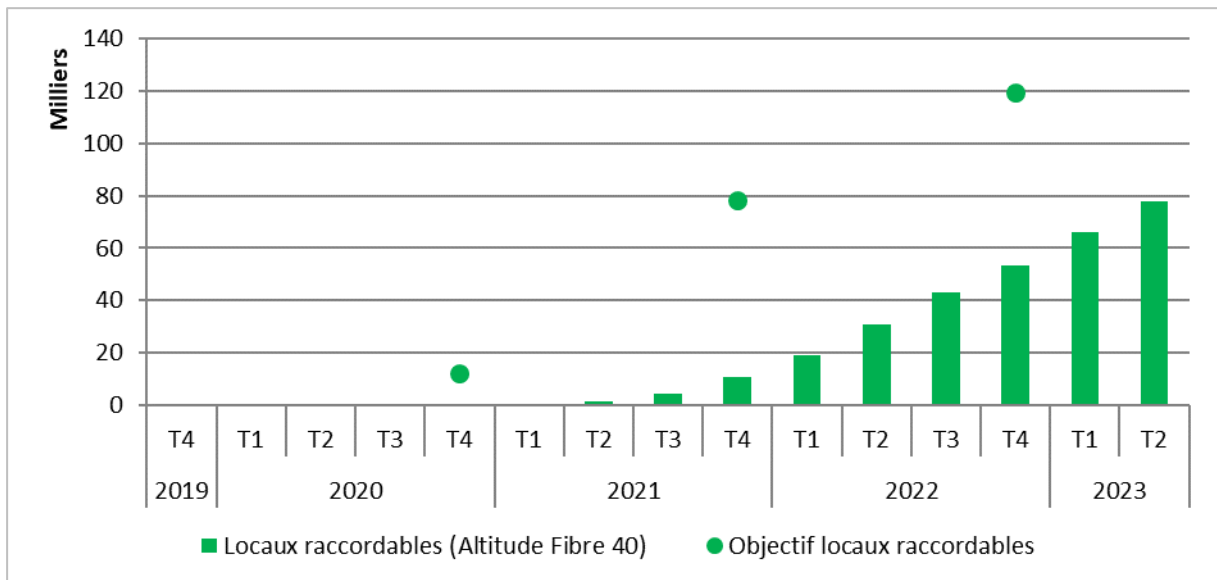
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir



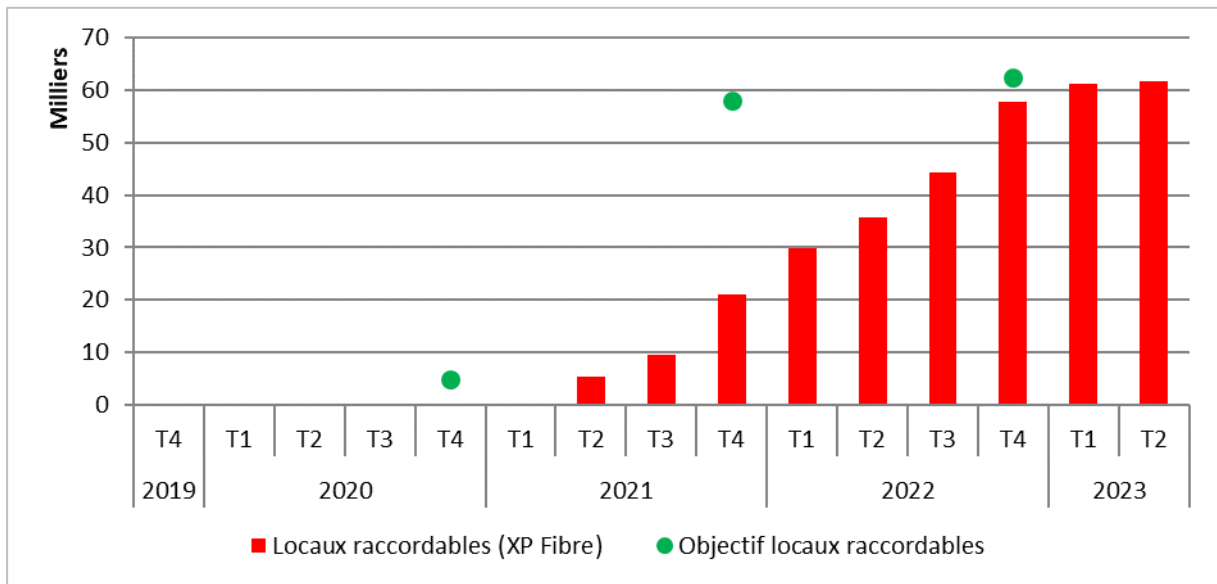
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres

